

## DELIBERATION CFVU 005-2019

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 14 janvier 2019.**

**Objet de la délibération : Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 28 janvier 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Dans le cadre de l'admission en Master 2 de Droit, les capacités d'accueil sont approuvées, sous réserve d'un avis favorable du conseil de gestion de la faculté du 29 janvier 2019 et de la modification suivante : conserver les capacités d'accueil de 2018, exception faite du M2 mention droit privé parcours droit et pratique de la procédure pour lequel la capacité d'accueil est portée à 20 places.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 4 abstentions.

Fait à Angers, le 28 janvier 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire  
de l'Université d'Angers*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 6 février 2019**

Admission en **M2 DROIT** pour 2019-2020  
(conserve le régime dérogatoire)

	Campagne 2019					Campagne 2018 (pour info)
	Capacités d'accueil GLOBALE*	Issus M1	Situations particulières (FC, étudiants)	Date d'ouverture dépôt des dossiers eCandidat	Date de clôture dépôt des dossiers eCandidat	
<b>M2 mention droit des affaires</b> parcours droit des entreprises	25	23	2	13/05/2019	10/06/2019	27
<b>M2 mention droit public</b> parcours droit des interventions publiques (option DAS / option DGSPT)	25	23	2	13/05/2019	22/06/2019	30
<b>M2 mention droit public</b> parcours droit international et européen - 1ère campagne	20	18	2	13/05/2019	30/06/2019	20
<b>M2 mention droit public</b> parcours droit international et européen - 2e campagne				01/07/2019	31/08/2019	
<b>M2 mention droit public</b> parcours histoire du droit et des institutions	6	5	1	02/05/2019	24/08/2019	6
<b>M2 mention droit privé</b> parcours droit et pratique des contrats	20	18	2	13/05/2019	22/06/2019	25
<b>M2 mention droit privé</b> parcours droit et pratique de la procédure	18	16	2	13/05/2019	19/06/2019	25